

Compte rendu du conseil municipal du 8 septembre 2017

Présents: Delphine LAFUSTE, Gisèle DESTRUDEL, Leslie DUNNING, Alain MARTY, Gérard CHASTAGNOL, Jean-Luc VIVIER, Christel SEVERAC.

Absent : Sheila ANTAKI, excusée a donné procuration à Les DUNNING

Aimé SABOT, excusé, a donné procuration à Delphine LAFUSTE

Dominique SOULIE, excusé, a donné procuration à Jean-Luc VIVIER

Secrétaire de séance : Delphine LAFUSTE

Début de séance à 20h30

1. Approbation du compte-rendu de séances du conseil municipal du 19 mai 2017

Le compte rendu du 19 mai a été approuvé à 10 voix sur 10.

2. Réglementation pour la pratique du caravaning sur le territoire de Maxou

Dans le souci de la protection de la nature, des espaces remarquables, de la faune et de la flore, de la conservation des milieux naturels et lorsque cette pratique est de nature à porter atteinte à la salubrité, le maire propose de réglementer la pratique du caravaning.

En tenant compte de la réglementation et appuyé par les services juridiques, un arrêté sera proposé au prochain conseil.

3) Examen du procès verbal PLU de Maxou et les réponses du grand Cahors

Suite à l'enquête publique du PLU de Maxou, le conseil a étudié au cas par cas les différentes demandes émises lors de l'enquête publique, tenant compte de l'avis de la commissaire enquêtrice, des réponses données par le grand Cahors et des objectifs fixés lors de l'élaboration de ce P.L.U.

Ces différentes observations émises au conseil seront étudiées prochainement avec le grand Cahors.

4) Attribution des noms de rue dans le bourg, les hameaux des Carrières, Brouelles, Les Poujots, le Causse et Revel, Le Mas de Lacombe, Naussac, Moncio, Les tuileries, le mas roux

L'ensemble des rues, routes et chemins de la commune a été répertorié durant l'été.

L'objectif est de réaliser un adressage de chaque habitation de la commune.

La liste des dénominations de ces voies a été proposée.

Délibération approuvée à 10 voix sur 10

5. Indemnités des Elus

M. Le Maire expose qu'à compter du 1er janvier 2017, l'indice brut terminal de la fonction publique numéroté 1015 sera remplacé par le numéro 1022. Cette modification doit faire l'objet d'une délibération.

Délibération approuvée à 10 voix sur 10

Questions diverses :

-Mairie salle des fêtes : La phase APD (avant projet définitif) est en cours. Les récentes restrictions budgétaires nécessitent une nouvelle étude financière auprès du trésor public.

-Le SPANC service public d'assainissement non collectif a rendu son rapport annuel : 11807 habitants sont desservis par le SPANC. Le taux de conformité des installations d'assainissement non collectif contrôlées depuis la mise en œuvre des contrôles jusqu'au 31 décembre 2016 est de 40.85%.

Fin de la réunion : 22H50